

Document de travail

ENGAGEMENTS POUR UN TERRITOIRE PARTICIPATIF

Préambule

Notre territoire métropolitain est historiquement source d'émancipation collective et terreau de la participation des habitants. Nombreuses sont les communes qui se sont engagées, depuis longtemps ou plus récemment, dans des démarches participatives ambitieuses. Aujourd'hui, face aux défis climatiques, démocratiques et sociaux, nous nous devons de renouveler nos engagements.

Nous sommes persuadés qu'associer davantage les citoyens, habitants, usagers à la vie publique locale et valoriser les initiatives et idées collectives, nourrissent le lien au territoire. S'impliquer dans l'avenir du territoire et ses défis, au travers différentes formes d'engagement et de participation, permet de devenir partie prenante d'un destin commun territorial, entre montagnes, Isère et Drac.

Pour nous, l'ensemble des personnes qui habitent, étudient, travaillent, se déplacent... contribuent à la vie du territoire et ont le droit de participer à son avenir. Nous avons une conception ouverte de la participation, liée à l'implication et à l'engagement. Celle-ci repose sur une attitude de respect, d'écoute et d'attention aux autres, pour l'intérêt collectif, plutôt qu'individuel.

Il s'agit d'ouvrir des espaces qui permettent à toutes et tous de s'engager avec liberté et confiance. Cela requiert de donner la possibilité à chacun de nourrir le débat contradictoire et de faire des propositions, au travers d'engagements ponctuels ou dans la durée : par l'implication dans des espaces et démarches initiés par les institutions, des associations, ou au travers des gestes quotidiens... L'objectif est avant tout de concevoir le cadre d'une confiance, en créant des espaces de débats publics locaux, ouverts au dialogue réciproque.

La participation citoyenne s'évalue à l'aune de résultats sur les projets et les politiques publiques mis en débat, mais aussi au travers de parcours des participants, quels qu'ils soient : usagers, habitants, citoyens, élus, techniciens, experts...

Elle fait évoluer les points de vue de ceux qui prennent part aux démarches, elle nourrit les positions, fait bouger les lignes et contribue à la mise en adéquation des politiques publiques avec le territoire, notre territoire métropolitain !

Introduction

POURQUOI CES ENGAGEMENTS ET COMMENT ONT-ILS ETE ECRITS ?

Des engagements pour un territoire participatif : pourquoi et pour faire quoi ?

Construire des politiques publiques locales avec les acteurs du territoire, les citoyens, habitants et usagers est aujourd'hui incontournable face au contexte d'urgence climatique et de défiance démocratique : de nouvelles formes de relations sont à inventer, pour renforcer le lien entre les institutions politiques et les individus, afin d'imaginer un avenir soutenable et souhaitable pour notre territoire.

La participation citoyenne est un de nos marqueurs historiques locaux. Pour aller plus loin, il est essentiel aujourd'hui de repenser les engagements des collectivités, afin de permettre aux personnes d'appréhender les enjeux locaux et d'y prendre part.

Qu'il s'agisse de garantir à toutes et tous l'égalité d'accès à la participation, d'ouvrir des espaces de délibérations démocratiques, d'être plus transparents dans les processus de décision, l'enjeu est aujourd'hui de s'engager dans des formes nouvelles d'implication citoyenne pour nourrir et enrichir la démocratie locale.

L'ouverture de nouveaux processus de participation, répond aussi à la nécessité de faire territoire ensemble, de dessiner un territoire ouvert, démocratique, apprenant et respectueux. Là, se trouvent les conditions d'émergence d'un espace métropolitain partagé, fait de liens et d'interconnexions.

Comment ce document a-t-il été écrit ?

Tout d'abord par une trentaine d'habitantes et d'habitant de la métropole, tirés au sort sur la base de critères de parité, de diversité d'âges et de lieux d'habitations, afin de représenter la diversité des 49 communes de la métropole. Ces personnes se sont réunies lors de 3 sessions et 2 inter sessions pour échanger et peu à peu, rédiger une première version d'une charte de la citoyenneté, de leur point de vue. Des échanges avec des élus, des membres du conseil de développement et de la commission consultative des services publics de la métropole, réunis au sein d'un comité institutionnel, ont permis d'affiner ce travail.

Cette première version a été présentée au Vice-Président en charge de la participation citoyenne et au Président de Grenoble-Alpes Métropole puis a été envoyée aux 49 communes de la métropole.

Une grande partie d'entre-elles a fait des retours et des propositions d'améliorations. Un atelier réunissant les membres du collectif de citoyens tirés au sort qui le souhaitaient, des élus et des techniciens des communes et de la métropole a permis de restructurer le document, afin de le rendre plus lisible et transposable aux différentes collectivités.

Les axes présentés ci-après représentent les cinq engagements pris par les signataires. L'objectif est de garantir la mise en œuvre concrète des 5 engagements sur le territoire, au service du renforcement du dialogue citoyen.

5 ENGAGEMENTS

POUR UNE PARTICIPATION EFFICIENTE DANS LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

ENGAGEMENT N° 1

INSCRIRE LE DIALOGUE CITOYEN DANS LES PROCESSUS DELIBERATIFS

La plupart des personnes affirment être disposées à participer à l'action publique locale. Toutefois, leur envie se heurte souvent à la crainte de ne pas être entendues, ou que leur parole soit instrumentalisée. La structuration et la transparence des démarches participative peuvent contribuer à rétablir la confiance.

Les démarches participatives proposées doivent pour cela s'inscrire dans une volonté affirmée d'échanges sur les enjeux, les orientations et les évolutions des projets. Celles-ci requièrent d'une part, que toutes les informations nécessaires soient mises à disposition des participants et d'autre part, qu'un suivi des contributions, un retour auprès des participants et une évaluation de la démarche soient assurés.

Pour ce faire, six conditions sont essentielles :

- **L'existence de marges de manœuvre significatives** permettant de faire évoluer le projet mis en débat selon les contributions.
- **Une transparence entre les parties prenantes sur la démarche participative** mise en place : contour de la consultation, durée, champ de travail, modalité de prise en compte des résultats, suivi des expressions dans le circuit de décision...
- **L'identification d'un budget et de ressources humaines adéquats**, nécessaires à la démarche de participation et à son suivi.
- **L'installation des conditions d'un dialogue de qualité**, défini par un cadre permettant la confiance, l'écoute et l'expression de tous (non-jugement, acceptation des désaccords, respect de l'autre...).
- **L'accès à une information continue et transparente** pour donner à chacun les outils permettant de se faire une opinion et de s'exprimer.
- **La mise en œuvre d'une évaluation de la démarche** et de ses résultats.

ENGAGEMENT N° 2

FAVORISER L'IMPLICATION DE TOUS LES PUBLICS DANS LES DEMARCHES PARTICIPATIVES

Bien souvent, les publics les plus concernés par les politiques publiques, ne se sentent pas légitimes, ni outillés pour prendre part au débat public. Pourtant, la pertinence des décisions politiques dépend notamment de leur adéquation avec les besoins et modes de vie des personnes.

Aussi, il s'agit de donner à toutes et tous la possibilité de s'exprimer et de porter une parole permettant d'enrichir l'action publique locale.

La systématisation de démarches dites « aller vers » doit permettre de garantir la prise en compte des besoins des publics les plus éloignés.

Cela demande notamment :

- d'être attentif à la diversité des personnes impliquées dans les démarches participatives, en termes de profils sociaux, de genre, d'âges, de territoire...
- de mettre en place des espaces de participation diversifiés, adaptés aux différents publics.
- de s'appuyer sur les réseaux associatifs et les acteurs qui accompagnent les personnes exclues (sans domicile fixe, demandeurs d'asile, personnes non francophones...).

ENGAGEMENT N° 3

GARANTIR LE RETOUR ARGUMENTÉ SUR LES APPORTS DE LA PARTICIPATION DES CITOYENNES ET CITOYENS

Chaque démarche de participation doit s'accompagner d'un retour argumenté et motivé en direction des personnes mobilisées. Cet acte essentiel permet d'une part, de valoriser et de reconnaître l'engagement de chacun et d'autre part, de garantir la transparence et l'intégrité des démarches entreprises.

Inscrit dès le départ dans la démarche, ce retour argumenté, doit permettre d'explicitier les évolutions des projets et des politiques publiques et notamment, si c'est le cas, les raisons pour lesquelles les contributions n'auraient pas été retenues (budget, faisabilité technique, calendrier, choix politique...). Une diffusion large du bilan des expressions et du retour argumenté permet de garantir une transparence de la démarche.

De même, la possibilité de suivre le projet doit être envisagée, pour les personnes qui le souhaitent.

ENGAGEMENT N° 4

METTRE EN PLACE ET FAIRE VIVRE UNE DIVERSITÉ D'ESPACES ET DE DÉMARCHES DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRES

La participation citoyenne s'appuie sur des espaces de type commissions et comités (instances participatives communales et métropolitaines, comme des comités de quartier ou le Conseil de développement), des associations, des collectifs informels et des démarches selon les projets...

L'objectif est d'impulser différentes façons de participer et de s'impliquer, afin de faire émerger des apports complémentaires, dans le court, moyen ou long terme, sur des sujets concrets, plus techniques ou plus prospectifs.

Cela requiert notamment de considérer qu'il n'y a pas de sujets types. Qu'il s'agisse de donner son avis sur l'aménagement d'un espace, de proposer un coup de main pour installer du mobilier sur l'espace public, de déposer un projet collectif dans le cadre d'un budget participatif ou d'un fonds participatif, ou d'imaginer des évolutions ambitieuses de notre territoire sur le long terme... chacun doit pouvoir s'exprimer selon des envies et besoins.

La diversification des démarches participatives permet de garantir :

- la possibilité donnée à toutes et tous de s'impliquer, en tenant compte des envies et de la disponibilité de chacun,
- l'enrichissement des décisions publiques à court, moyen, long terme, à travers le croisement d'apports concrets ou plus prospectifs.

ENGAGEMENT N° 5

RENFORCER LES MOYENS ET AMELIORER LA COOPERATION ENTRE LA METROPOLE ET LES COMMUNES EN MATIERE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Chaque collectivité est libre de mettre en place les dispositifs participatifs qu'elle juge cohérents, selon les projets et les moyens dont elle dispose. Mais il s'agit d'aller vers les moyens financiers et humains adaptés à la mise en œuvre d'une politique participative, telle que proposée dans ce document.

Cela nécessite de se mettre en réseau, pour développer les échanges de pratiques réciproques, s'outiller, continuer à se former et avancer ensemble pour un territoire toujours plus participatif.

Qu'il s'agisse du réseau territorial de la participation ou de la mise en place d'outils, la métropole et les communes s'engagent à avancer ensemble, et à proposer des espaces de dialogue efficaces et cohérents.

Il s'agit d'être pédagogique pour expliquer l'articulation entre chaque collectivité en matière de démarches participatives, dans une recherche de cohérence et de complémentarité.

Cela nécessite plus largement de nourrir le terreau de la participation et de l'éducation à la citoyenneté sur le territoire, au travers de démarches d'accompagnements et de formations, associant collectivités, associations notamment d'éducation populaire, université...

Conclusion

FAIRE VIVRE LES ENGAGEMENTS !

Ce document n'a d'intérêt que si les 5 engagements sont mis en œuvre. D'où la nécessité de mettre en place les moyens pour faire vivre ce document, le partager, le mettre en pratique, évaluer sa mise en œuvre et évoluer pour s'améliorer.

Charge à chaque signataire de diffuser largement ce document et de s'appuyer dessus, pour renforcer ses offres de participation à l'attention de la population.

Le suivi évaluatif de ce document et de ses 5 engagements, avec une diversité d'acteurs, de citoyens, d'habitants, d'usagers, d'élus, de membres d'instances participatives et d'associations, est à construire ensemble.

Utilisons tous les moyens à notre disposition pour renforcer l'engagement de toutes et de tous, et vivifier ainsi la démocratie locale !

Les premiers signataires (au 18 11 2021 :

Communes signataires : Champagnier, Champ sur Drac ?, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, , La Tronche, Meylan, Notre Dame de Mésage, Noyarey, Poisat, Pont de Claix, Sarcenas, Saint Egrève , Saint Martin d'Hères ?, Saint Martin le Vinoux Séchilienne, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Varcès ?, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys le Haut, Venon, Vizille
Conseil de développement.

Communes avec accord de principe, avant délibération :
Jarrie (CM 22 11) et Saint Pierre de Mésage (CM 30 11)

Autres communes relancées – attente réponse

Brié et Angonnes, Claix, Corenc, Domène, Fontanil Cornillon, Herbeys, Le Gua Mont Saint Martin , Notre dame de Commiers Proveysieux, Saint Barthelemy, Séchilienne, Veurey Voroize

Autres signataires potentiels :

association CIVIPOLE (AG en décembre)...